

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE**  
**SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 18 janvier 2018, le règlement 480-17 modifiant le règlement sur les permis et certificats #350-07 concernant les travaux autorisés sans permis a été adopté.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la secrétaire-trésorière, situé au 795 Des Loisirs, à Saint-Blaise-sur-Richelieu, du lundi au vendredi, de 7 :45 à 16 :30 heures.

Ce règlement est entré en vigueur.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce vingt-cinquième jour de janvier deux mille dix-huit.**

La secrétaire-trésorière et  
directrice-générale,

---

Sophie Loubert

**Certificat de publication**

Je, soussignée, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le règlement # 484-17 en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 14 :00 et 15 :00 heures, le vingt-cinquième jour de janvier deux mille dix-huit.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-cinquième jour de janvier deux mille dix-huit.

La secrétaire-trésorière et  
Directrice générale,

Sophie Loubert